

Alger, la complexité d'une métropole

Rachid Sidi Boumedine



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/78>

ISSN : 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2002

Pagination : 235-248

ISSN : 0395-9317

Référence électronique

Rachid Sidi Boumedine, « Alger, la complexité d'une métropole », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 64 | 2002, mis en ligne le 15 juin 2004, consulté le 07 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/78>

Ce document a été généré automatiquement le 7 septembre 2020.

© Tous droits réservés

Alger, la complexité d'une métropole

Rachid Sidi Boumedine

I - Des faits et des chiffres

- 1 Si l'on s'en tient aux seuls chiffres, l'agglomération algéroise (dite « Alger ») par ses 1.5000.000 habitants, son aire métropolitaine (2.3000.000) et son bassin (5.3000.000 habitants), présente déjà à elle seule la masse critique caractéristique de base des métropoles.
- 2 Contrairement aux hypothèses des années soixante, qui, du fait de la progression très rapide de l'urbanisation, prévoyaient 3.500.000 habitants pour Alger en l'an 2000, et de l'accentuation de sa macrocéphalie, on a assisté au renforcement des villes de la région et à un ralentissement net de la croissance de l'agglomération.
- 3 En effet, et en définitive, tout se passe comme si la dimension internationale que peut acquérir la métropole dépend essentiellement des dynamiques locales et qu'en fait, l'universalité n'est atteinte qu'au prix de la particularité assumée et partagée.
- 4 Cette proposition ou interprétation, je ne compte pas l'appuyer sur quelque exotisme, à la manière de Barbara, disant « Oui, mais vous, vous n'avez pas la Seine » mais sur le fait que la vitesse et la dynamique des évolutions observables à Alger permettent, par le décalage ou la conjonction de leurs effets, de mettre en évidence conjointement et séparément le rôle de différents facteurs.
- 5 Je vais tenter d'ordonner un peu les quelques éléments nécessaires pour l'illustration de mon propos.

II - La toile de fond des évolutions démographiques

- 6 Au niveau national, en 20 ans, le taux annuel de croissance naturelle est passé de 3,5 (le plus élevé au monde) à 2,6%. C'est donc une tendance forte : l'Algérie compte 30 millions d'habitants en l'an 2000 (début 2001) alors qu'on attendait 36 millions.
- 7 Mais cette baisse de taux, due à l'élévation de l'âge moyen du mariage, passé de 22 à 29 ans pour le sexe masculin et de 18 à 24 ans pour les filles (en 1998, les chiffres sont respectivement de 31,3 et 27,6 ans) qui marque un recul de la nuptialité et de la

fécondité, s'accompagne d'une élévation généralisée de la scolarisation et de la durée moyenne des études.

- 8 J'ai été surpris en septembre 2000 d'entendre que le chiffre des scolarisés (pour les trois cycles : primaire, moyen, secondaire) en France (environ 6.500.000 pour 60 millions d'habitants) était quasiment le même en Algérie pour une population totale de 30 millions. Cela signifie que la population reste encore très jeune.

III - La répartition de la population algéroise

- 9 Au niveau régional, au lieu d'assister à une hypertrophie de l'agglomération d'Alger au détriment des villes de la région, on a, au contraire, assisté à des redéploiements multiples :

10 - D'une part, les villes de la région ont développé leurs créneaux propres : industries, BTP, services, ce qui donne naissance à une spécialisation des villes et à une diversité des activités. Ce développement est essentiellement le fait du secteur privé.

11 - D'autre part, un transfert de croissance de l'agglomération d'Alger vers la couronne des Communes périphériques : d'où une croissance négative des Communes constitutives de la ville et une croissance positive, variant de : 2,5 à 5% pour 24 communes et de 10% pour 9 communes et de 12 à 20% pour 5 communes dans la périphérie.

12 Si nous nous intéressons de plus près aux formes de l'extension urbaine qui en a résulté, nous remarquerons que les croissances les plus fortes enregistrées correspondent :

13 - Dans deux (2) cas seulement à la localisation de programmes publics d'habitat collectif, significatifs des transferts de population (relogement).

14 - Dans les autres cas, à la multiplication :

15 soit de lotissements réguliers initiés par l'Etat (commerces, agences foncières communales)

16 soit de lotissements plus ou moins légaux (transactions foncières, constructions sans permis) et plus ou moins tolérés.

17 Il faut ouvrir ici une parenthèse sur les aspects réglementaires ou institutionnels pour cerner comment des actions initiées par les pouvoirs publics vont à la rencontre de stratégies d'acteurs, d'abord dans la production de formes urbaines puis dans les fonctions qu'assurent ces nouveaux tissus.

18 Pour la mise en œuvre de sa politique de mise à la disposition des citoyens de lots à construire, l'Etat a mis en place un système de classification et de prix par zone : plus on s'éloigne des zones dites urbaines/centrales pour aller vers la périphérie, à la limite des zones dites « semi-urbaines » ou rurales, plus le prix, « administré », du mètre carré diminue.

19 Le découpage administratif de 1984 avait eu pour résultat que les zones « semi-urbaines » de la wilaya de Tipasa (à l'ouest d'Alger) se situaient à la proximité immédiate des quartiers des hauteurs d'Alger : les personnes les plus au fait de ces dispositions et les mieux introduites (cadres supérieurs, professions libérales, commerçants et industriels) ont pu bénéficier de lots dans des conditions de prix très avantageuses. Ceci explique pourquoi ces communes ont connu des taux de croissance de 8 à 20% pendant la période intercensitaire 1987-1998.

20 Par contre, c'est dans les terrains de plaines, vers le Sud et l'Est d'Alger que se multiplieront les constructions dites illicites et les lotissements irréguliers qui sont le fait de couches moyennes, mais aussi de commerçants, d'industriels auxquels s'ajoutent les agriculteurs aisés, tentés par une habitation en ville, sans pouvoir accéder aux lots viabilisés par l'Etat à des coûts très abordables.

IV - Effets spatiaux des stratégies d'acteurs

21 Les différents acteurs sociaux engagés dans ces processus variés d'accès au foncier mettent en œuvre des stratégies à caractère social ou économique qui ont un effet direct sur la redistribution spatiale ou la création d'activités productives ou de services.

22 C'est ainsi que les quartiers des hauteurs deviennent des lieux privilégiés de la création d'activité de conseil et de service (médecine spécialisée, informatique, ...) : 105 à Hydra, 266 à Kouba, 201 à El Biar.

23 D'ailleurs la concentration de diplômés du supérieur (graduation et post graduation) est remarquable dans ces quartiers : 22.9% (5.619 résidents) à Hydra et 18.5% (12.330 résidents) à Kouba, 16.5% (6.021 résidents) à El Biar.

24 A l'opposé, des quartiers tel celui du Hamiz, construit dans l'illégalité (totale ou partielle) sont devenus un lieu de concentration très important de grossistes et détaillants en électroménagers, audio-vidéo, etc. ...

25 En résumé, les nouvelles extensions ne fonctionnent pas toujours comme tissus résidentiels, mais parfois comme tissus économiques ; la demande des uns et des autres par rapport à l'Etat peut être variable en termes d'aménagement : régularisation et viabilisation pour les uns, densification du réseau téléphonique pour les autres.

26 A l'échelle de l'agglomération et de sa bande centrale peut-on, dans ces conditions, noter une dévitalisation en raison de ce qui pourrait apparaître ici, comme transfert d'activités (sous l'argument des transferts de population) ?

27 Non seulement le centre de la ville a gardé sa valeur d'ensemble urbanistique et architectural, mais de plus, il concentre, en plus des sièges sociaux des plus grandes entreprises nationales (10.000 à 30.000 agents) et de Ministères, un grand nombre de services spécialisés.

28 À elle seule, la Commune d'Alger Centre (qui se partage le centre d'Alger avec la commune de Sidi M'Hamed) comprend :

- 138 Cabinets de médecine spécialisée (pour seulement)
- 106 Généralistes
- 60 Ecoles d'Informatique
- 37 Entreprises-Conseils
- 31 Cabinets d'Architecte

29 sans compter les 307 Cabinets d'Avocats que la présence du Palais de Justice peut expliquer, et des fonctions commerciales importantes : 109 importateurs, 127 transitaires, 66 agences immobilières)

30 De plus, sa population résidente comprend 20,66% de diplômés universitaires.

31 Nous ne sommes donc pas dans la situation qui a été observée dans d'autres grandes villes en Europe ou aux Etats-Unis, c'est-à-dire celle de l'obsolescence ou de la dévitalisation du Centre.

32 S'il est vrai que sa population résidente décroît, selon le recensement de 1998, et que la part de logements vides y est importante en valeur absolue (2.547) et en part relative

du parc immobilier (12,21%), cela ne devrait pas nous induire en erreur : d'une part, soit il y a un déficit dans l'enregistrement des naissances, l'hôpital d'accouchement (et donc d'enregistrement) se trouvant dans une autre Commune, d'autre part le phénomène de « stockage » des logements vides entre pour une part dans la stratégie de reproduction des familles propriétaires.

- 33 Déjà (re) logées sur les hauteurs, et leur villa (pour les enfants) construite, les familles savent que tôt ou tard, ces appartements seront loués à des sociétés étrangères ou à des résidents étrangers qui paieront en devises, sinon seront reconvertis en bureaux.
- 34 N'exagérons pas : une partie de ces logements est en mauvais état et appartient ou est occupée par des personnes incapables de les réhabiliter.
- 35 La vitesse de propagation de certaines activités à Alger est parfois fulgurante. Je parle ici des médiathèques et des cybercafés (qui en sont une variante). Un premier a été ouvert en 1998 ; en deux ans, le relais pris par des opérateurs privés a donné naissance à Alger à plus de 200 cybercafés. Cette initiative s'étend actuellement à des villes moyennes sur tout le territoire, jusqu'à Tamanrasset.

V - Alger et sa région urbanisée : une aire métropolitaine

- 36 Nous considérons ici comme région tout le bassin économique mesurable par l'étendue des migrations quotidiennes. Nous entendons par-là, non seulement les migrations alternantes quotidiennes mais, les liaisons de transport qui - comme le cas de Tizi Ouzou - se font au rythme de 2 ou 3 bus par demi-heure et dans les deux sens.
- 37 L'étendue de ce bassin est de 100 Km de rayon, ce qui correspond à environ une heure de trajet.
- 38 Comme nous l'avons souligné précédemment, une extrapolation sommaire des tendances enregistrées entre 1966 et 1977, dates de recensement, s'appuyant il est vrai sur le poids qu'avait Alger au plan économique et administratif, avant l'émergence manifeste des dynamiques régionales à l'Est et à l'Ouest (Oran, Annaba, Constantine et Sétif) avait conclu qu'Alger atteindrait 5.000.000 millions d'habitants en l'an 2000.
- 39 C'était sans compter sur un certain nombre de facteurs que nous citerons ici sans les hiérarchiser :
- 40 - Le découpage territorial de 1984 qui a créé sur l'hinterland d'Alger trois wilayates : Blida, Tipaza, Bourmedes.
- 41 - Le resserrement relatif du marché du logement et du foncier à Alger. Alger a, proportionnellement à sa population, peu bénéficié de programmes publics, d'autant plus que, ne disposant plus de « zones rurales », elle s'est trouvée exclue de ces programmes pendant plus de quinze ans.
- 42 - La création d'universités à Blida, Bourmedes et Tizi Ouzou, qui a permis à ces villes de capturer et garder leur environnement.
- 43 Ce sont sans doute une partie de ces facteurs qui est à l'origine de la consolidation de la spécialisation de ces villes, d'autant plus que les commerçants locaux se sont reconvertis en entrepreneurs comme en témoigne le développement de la zone industrielle à Blida.
- 44 L'existence d'infrastructure de base, la proximité d'Alger, l'existence d'un potentiel scientifique important facilitent les choix de localisation des industries (pharmacie, électronique, industrie du verre, ...) hors d'Alger .

- 45 Le poids et le dynamisme des hommes d'affaires, leur capacité d'action peut se mesurer au fait que non seulement ils installent des usines capables de concurrencer en qualité et en quantité les produits importés (huiles) mais ils projettent même la réalisation de centrales électriques, (30MV/60 MV), pour assurer leur approvisionnement en énergie.
- 46 On peut aussi citer comme significatif le fait de la création de compagnies aériennes privées comme créneau qui appelle compétence et capacité technologique.
- VI - Métropolisation et gouvernance
- 47 Les ingrédients classiques de la métropolisation et de la gouvernance – du moins de l'existence de partenaires potentiels susceptibles de s'engager dans ou de soutenir un projet partagé – semblent réunis.
- 48 En 1966, des changements importants s'opèrent à Alger :
- Du point de vue du territoire, la recombinaison de l'ex-wilaya d'Alger par la réintégration des Communes qui ont servi à « alimenter » celles de Tipasa, Blida et Bourmedes en 1984. Ces communes fournissent une profondeur territoriale, ou des zones d'extension potentielle de l'agglomération, et enfin d'importantes zones industrielles dont la plus importante d'Algérie, celle de Rouiba-Réghaia.
 - De plus, la masse de populations passe du simple au double.
 - Une forme nouvelle et exceptionnelle – d'organisation administrative voit le jour : un Gouvernorat, avec, à sa tête un Ministre Gouverneur, siégeant au Gouvernement.
- 49 Sur les 57 Communes que comporte la nouvelle entité, les 28 qui correspondent au périmètre aggloméré d'Alger sont transformées en arrondissements urbains qui ne détiennent pas toutes les prérogatives d'une municipalité, même s'ils disposent d'une instance élue.
- 50 Pour ce qui est des ressources, le Gouvernorat regroupe les taxes anciennement dévolues à ces 28 communes urbaines, sans compter une taxe sur la réhabilitation et la part habituelle qui revenait à la Wilaya.
- 51 Le Gouvernorat a donc disposé de moyens financiers importants pour mener à bien le projet de métropolisation d'Alger (sous l'intitulé de « Grand Projet Urbain)(1) au point de pouvoir, comme dans le cas de la réalisation de grands ouvrages routiers ou de collecteurs d'eaux usées se substituer avec succès aux crédits centralisés.
- 52 Aussi la dissolution du Gouvernorat (2) n'a-t-elle pas eu simplement pour effet de ramener les nouveaux dirigeants (3) au rôle d'un Wallis classique, dépendant pour une bonne part des délégations de crédits centraux, mais aussi de le soumettre aux procédures classiques en matière de décision (approbations).
- 1 - La doctrine, les objectifs et les programmes de ce projet ont fait l'objet d'une publication – en arabe et en français – sous l'intitulé « Alger, capitale du XXIe siècle ». Sans compter une revue périodique éditée par le Gouvernorat (six numéros).
 - 2 - La dissolution du Gouvernorat pour raisons « d'inconstitutionnalité », en 2000, et le retour aux formes classiques –wilaya et commune---- en redonnant le statut de Commune aux 28 arrondissements et, par conséquent, la restitution au profit des taxes (taxe professionnelle, bénéfice des Sociétés) a réduit plus de la moitié, le budget de la Wilaya.
 - 3 - Bien que le poste de ministre Gouverneur ait laissé place à celui de Wali d'Alger, pour le même territoire, les Walis Délégués (dirigeant des Circonscriptions administratives de 4 à 5 communes) sont restés en place, ce qui n'existe nulle part ailleurs en Algérie.

- 53 La récupération, par les arrondissements urbains de leur statut de Communes de plein exercice et de recettes correspondantes, émette d'autant plus les pouvoirs de décision, le choix de priorité dans les projets relevant du ressort communal.
- 54 En prenant à la lettre les raisons formelles de la dissolution, on risque de négliger le sens à donner au contenu de « Gouvernorat » et au rôle de « Ministre Gouverneur ».
- 55 Ce serait procéder, ce faisant, à une double réduction :
- La première réduction concerne les pouvoirs du Gouverneur dans leur étendue et leur nature, que ce soit dans des champs nouveaux ou dans ses rapports aux instances territoriales élues ou enfin, dans les moyens qu'il a été autorisé à mobiliser.
 - La seconde réduction et la moins visible sans doute, tant elle semble formelle, concerne la dénomination de Ministre. Cette dernière établit un pouvoir de principe équivalent à celui des autres Ministres, même si certains actes doivent recevoir l'approbation du Ministre chargé des collectivités locales.
- 56 La nouveauté dans le concept réside, à mon sens, dans le fait qu'il s'est agi d'un Ministre territorial et non pas, comme les autres Ministres, en principe de même rang formel de pouvoir, en charge d'un secteur.
- 57 En tant que Ministre, responsable d'une collectivité territoriale, le Ministre Gouverneur peut prétendre à la fois être chargé d'y appliquer les politiques du Gouvernement (mises en œuvre par les Ministères chargés des différents domaines) et de le faire en concertation avec eux, et en tant que partenaire et non pas en tant que chargé d'exécuter leur programme sur le territoire qu'il gère.
- 58 Le Ministre a donc en charge de concevoir et d'appliquer une politique territoriale.
- 59 Nonobstant le caractère dérogoire du dispositif institutionnel que matérialise le Gouvernorat, nous sommes dans la situation où un responsable rend compte à la seule autorité centrale, le Président et qu'il peut articuler des politiques sectorielles comme il n'est donné à aucun Ministre de le faire, ni même sans doute au Premier Ministre qui coordonne, mais n'ordonne pas directement.
- 60 Nous sommes ici dans le cas de figure où l'objectif affiché de métropolisation, au sens de doter Alger de tous les attributs d'une métropole, peut être pensé et mis en œuvre par une autorité unique, en accord avec le pouvoir central qui l'a rendu possible par l'acte de création du Gouvernorat.
- 61 La profondeur territoriale d'Alger, par l'existence d'un hinterland très varié et puissant par ses activités et potentialités, donne à ce projet une crédibilité considérable puisqu'elle ajoute à la masse critique et à la diversité des services que peut proposer Alger.
- 62 C'est dans l'existence de cette capacité de conduire une politique d'objectif dans tous ses compartiments, sans passer par toute la série de procédures d'approbation ou d'accords qui fournissent en général autant de possibilités aux adversaires éventuels d'un projet quelconque, soit de négocier un partage de pouvoirs, soit de l'infléchir, soit de le contrecarrer, ce qui pose dans toutes ses dimensions la notion, les implications, et les arrière-plans de la métropolisation d'Alger.
- VII - Métropolisation et globalisation
- 63 Dès lors que semblent réunies toutes les conditions (un objectif, des moyens, une autorité unique et puissante, des partenaires), se pose alors, dans toute son acuité, la question du contenu concret à donner à la métropolisation dans le cadre de la

globalisation, notamment face à la stratégie des multinationales, acteurs majeurs de l'Investissement Direct Etranger, considéré comme l'un des principaux indicateurs de l'insertion dans l'économie mondiale.

- 64 Cette question revient à poser celle du contexte international dans lequel doit s'insérer une telle métropole dans sa substance, son contenu, en mettant au premier plan celle des segments ou des créneaux possibles ou tolérés (i.e. dont la localisation dans cette métropole convient aux stratégies des multinationales et des Etats ou entités, comme l'Union Européenne) dans le cadre des zones de libre-échange, de la coopération Nord-Sud), etc ...
- 65 En effet, et indépendamment de la capacité du tissu local à accueillir de tels segments, quelle est la stratégie réelle de ces entités vis-à-vis de ce qu'on appelle la rive sud de la Méditerranée ?
- 66 Faisons halte ici pour revenir sur l'insertion dans l'économie-monde : l'Algérie est de fait insérée dans l'économie-monde sous l'angle de la dépendance directe, les pays du Monde Arabe étant astreints à importer des produits dont ils ne peuvent se passer, et à des prix fixés ailleurs.
- 67 Est-ce que l'expression « insertion dans l'économie-monde » signifie qu'on participe au segment de production des biens ou services, au segment décisionnel, ou encore à la recherche-développement en rapport ou en accord avec les multinationales ?
- 68 Dans ce cas, entre-t-il dans la stratégie de ces firmes de localiser dans les pays ou métropoles du Monde Arabe l'un de ces segments, c'est-à-dire autre chose que des représentations commerciales dans un marché captif ?
- 69 Faire une telle hypothèse (la délocalisation) revient déjà à considérer que la planète fonctionne selon la définition qu'on donne à la globalisation, c'est-à-dire comme s'il s'agissait « d'un seul marché circonscrit aux frontières d'un Etat. »
- 70 Cette hypothèse d'homogénéité et d'isotropie des espaces mondiaux de la production (à savoir tout le processus depuis la conception du produit jusqu'à sa mise en vente) et de la commercialisation ne résiste pas à l'examen.
- 71 La question de base qui se pose alors à toutes les villes importantes du Monde Arabe candidates à la fonction de Métropole est celle de savoir quelle place elles peuvent espérer occuper dans la sphère dépendante où elles sont placées et dans la hiérarchie de subordination de leurs économies.
- 72 Ce n'est pas parce que l'activité des grandes firmes est a-topique (a-spatiale si l'on préfère) qu'elles n'ont pas une politique de localisation, politique qui ne réserve pas forcément, tant s'en faut, aux villes du Monde Arabe, une place significative autre que celle de relais dans leurs circuits de distribution.
- 73 La notion de métropole sera-t-elle donc applicable aux grandes villes du monde arabe ?
- 74 Mais, dans la mesure où ces segments et créneaux visant à consacrer l'entrée des acteurs économiques algérois dans les flux d'échanges internationaux en tant que partenaires dans des processus de production de biens et de services sont définis, quelle marge de tolérance est admise par les tenants du système entier (tributaire) national face à cette concurrence susceptible de gêner les circuits de l'importation qu'ils contrôlent ?

- 75 Nous arrivons ainsi à un enjeu majeur en Algérie, dominée par un système tributaire ou, autrement dit, un état néopatrimonial dans lequel les groupes dirigeants s'associent et/ou se concurrencent dans deux champs apparemment différents.
- 76 Le premier champ est celui du contrôle de la rente pétrolière et de sa redistribution de manière directe (subventions, financements, distribution de biens) ou indirecte à travers le circuit des marchés de réalisation pour une partie et le circuit de l'importation, pour une plus grande partie, notamment celle des produits les plus stratégiques (alimentation, produits pharmaceutiques, etc. ...)
- 77 Le second champ est celui de la destination de l'énorme potentiel productif public littéralement acculé à la faillite – en plus de ses tares intrinsèques hérités du fait de son insertion passée dans le circuit de la redistribution visé plus haut et promis à la privatisation. Ce terme est à entendre dans son sens le plus brut de vente au secteur privé : la variété des discours des différents dirigeants sur la thématique de la privatisation entendue comme panacée (selon les doctrines parfaitement assimilées et instrumentalisées de la Banque Mondiale) du développement porte, en fonction des confrontations ou accords conjoncturels des groupes dirigeants, sur les secteurs, les taux de privation, les conditions, et non pas sur le principe.
- 78 En fait, l'essentiel de l'enjeu semble être de savoir (qui), quel(s) groupe(s) réussiront à la fois à s'assurer de la maîtrise de ces nouveaux potentiels ou des secteurs les plus rentables, et dans ce nouveau cas de figure, d'apparaître comme les nouveaux partenaires incontournables des investisseurs étrangers.
- 79 Or l'affichage de l'objectif de métropolisation, dans les conditions que nous avons décrites, a eu pour traduction la multiplication des contacts entre le Ministre Gouverneur et les investisseurs (nationaux et étrangers) et les responsables des grandes villes européennes, agissant comme facilitateurs pour leurs entreprises, avec l'amorce d'un processus d'installation de certains investisseurs étrangers importants, alors même que cette déclaration dans les luttes d'appareils n'était pas achevée.
- 80 Les indices de ces luttes au niveau des cercles dirigeants transparaissent à la fois dans les hésitations doctrinales, les contradictions dans les déclarations en ce qui concerne la privatisation, les holdings publics ou, enfin, la gestion des capitaux marchands de l'Etat, et dans des démissions (premier Ministre) ou limogeages (Sonatrach).
- 81 Ainsi la réflexion sur le contexte local de la métropolisation met d'emblée en évidence la question des enjeux locaux et leur importance dans la recherche du sens réel à donner – sans doute aussi pour d'autres villes du monde arabe – et aux adhésions apparentes à la terminologie de l'insertion dans l'économie-monde et, entre autres, à l'objet métropole comme porte d'entrée.

VIII - Premières conclusions

- 82 Pour conclure, il apparaît à mon sens clairement que le contenu réel et la portée d'une métropolisation sont à la charnière d'enjeux multiples et de différentes échelles (Monde, Europe, versant sud de l'Europe) qui engagent, à chaque niveau, de nouveaux acteurs dotés de stratégies propres (qui prennent en compte leur propre contexte et les autres échelles) et d'enjeux tout aussi complexes entre les pays du monde arabe avec autant de nouveaux acteurs et de stratégies croisées.

- 83 Il me semble que la prise en compte de ces éléments pourrait, du point de vue de l'approche, nous éviter certains écueils tels que :
- L'utilisation polysémique du terme métropolisation dans son double sens de phénomène complexe centré sur l'urbain d'une part, et de groupe d'objectifs portés par des acteurs institutionnels ou non, d'autre part.
 - L'utilisation de la notion comme fourre-tout, où tout est « métropolisation » sans considération d'échelle, en association avec la recherche désespérée (la traque) des indices susceptibles de prouver l'existence d'une masse critique et du profil adéquat, les uns et les autres se reconnaissent mutuellement par consensus, le droit légitime d'appliquer ce terme au cas des villes (agglomération,,réseau, etc. ...) particulières, l'essentiel étant d'être « tendance ».
- 84 La perte du regard critique sur le mode de formation des notions ou des concepts, de leur champ de validité, ce qui, de ce fait, dispense de construire des outils méthodologiques de nature à distinguer, y compris dans le traitement de l'information préconstruite, ce qui relève des systèmes de présentation et de représentation de phénomènes complexes d'où la dimension « marketing » n'est pas absente.
- 85 Au contraire, compte tenu des enjeux pour les pays, les villes, la vie de millions de citoyens des différents pays, sans compter les intérêts majeurs des uns et des autres, il faut recontextualiser les termes dans lesquels nous posons la question de la métropolisation dans les pays du monde arabe.

IX - Insertion dans l'Economie Monde et Innovation

- 86 Dans le processus visant à l'insertion dans l'économie monde – à travers la métropolisation – l'attitude des opérateurs économiques reste déterminante, en matière de choix des créneaux, de l'organisation du travail, etc
- 87 Parce que ce rôle des acteurs économiques apparaît comme capital dans l'économie monde, je voudrais reprendre quelques éléments d'une réflexion collective dans laquelle je vais puiser parce qu'elle peut éclairer notre réflexion à partir d'un autre angle d'approche.
- 88 Un groupe de chercheurs (1) a engagé, en effet, une série de réflexions sur la place des ingénieurs dans les pays du Maghreb, leur place dans la production et leur statut social, à partir du problème suivant :
- « La libéralisation de l'économie pose de manière cruciale le problème de la place des pays du Maghreb dans la division internationale du travail »
- 89 - Eric Gobe, « *Ingénieurs et société au Maghreb.* » IRMC Correspondances N°61. Juin-Juillet 2000. Les contributions citées par l'auteur sont celles de K. Mellah (Maroc), H. Khalfaoui et M. Benguerna (Algérie) H. Slim (Tunisie).
- 90 Dès lors que l'insertion dans l'économie-monde signifie entrer dans un champ mondial de libre concurrence, il s'ensuit que la participation à la division internationale du travail reposerait sur la capacité d'assurer une production de qualité répondant aux normes internationalement en vigueur.
- 91 A cet effet :
- « L'amélioration de la qualité des produits et le problème de leur conformité aux normes européennes exigent le développement des ressources humaines au Maghreb. A cet égard, les diplômés du supérieur en général et les ingénieurs en particulier devraient jouer un rôle important pour maîtriser un modèle de production où les entreprises sont désormais confrontées à la concurrence des

produits importés. Dans cette perspective, l'innovation technologique apparaît comme un enjeu crucial pour l'ensemble des pays du Maghreb ».

92 Or, en entamant une comparaison pays par pays, ces chercheurs notent deux attitudes, illustrées par le cas de la Tunisie, dont les choix sont établis et celui de l'Algérie, qui est actuellement le siège d'affrontements décisifs. Que montre cette comparaison ?

93 - La Tunisie

94 1 - En termes de positionnement économique :

«La Tunisie demeure spécialisée dans la production de masse indifférenciée tant industrielle (textile) et agricole que de service (tourisme) ; La compétitivité des produits tunisiens est obtenue par des bas salaires sur des segments du marché mondial à basse valeur ajoutée. Or ce type d'insertion dans le marché mondial peut être remis en cause à tout moment, car de nouveaux venus, plus pauvres, avec des coûts salariaux plus bas, peuvent toujours apparaître. La faible qualité de la spécialisation dans les secteurs à technologie banalisée explique que dans les secteurs industriels prioritaires de l'économie tunisienne (textile, cuirs, électronique et mécanique) le nombre d'ingénieurs est faible. »

95 2 - En termes de rapport aux techniques et à l'innovation :

« En l'état actuel des choses, il apparaît, par exemple, que le secteur privé tunisien montre des réticences pour embaucher des ingénieurs. En effet, le modèle tunisien de développement tend à faire de la minimisation du coût du travail le critère unique de la compétitivité ; ainsi les entreprises préfèrent ne pas engager une main-d'œuvre hautement qualifiée, même si cela doit se faire au détriment de la maximisation de la valeur ajoutée. »

96 - L'Algérie

97 1 - En termes de positionnement économique :

98 Le tissu industriel public ou privé est très diversifié. Le secteur public passe de la situation de l'exploitation de l'usine « clés en mains » à celle où la nécessité de s'adapter est une condition de survie ;

« Ce système est entré en crise à la fin des années 1980, autorisant ainsi l'émergence de la nouvelle figure de l'ingénieur-développeur en Algérie. Face à la crise et à la disparition des subventions étatiques, l'entreprise algérienne doit désormais compter sur ses propres forces pour innover, améliorer ses performances et la qualité de ses produits. »

99 2 - En termes de rapport aux techniques et à l'innovation :

100 Actuellement :

« En dépit des difficultés engendrées par la situation sociopolitique algérienne, certains secteurs comme la sidérurgie, l'électronique ou encore la chimie, essaient de valoriser l'ingénieur-développeur. La demande des entreprises de ces secteurs s'exprime de plus en plus en termes de recherche-développement. Ce dernier pourrait de surcroît exercer une fonction de médiateur entre le monde de la recherche universitaire et l'entreprise : il est l'interlocuteur « naturel » des chercheurs qui désirent savoir comment leurs innovations peuvent trouver des applications au sein de l'unité de production. »

101 La conclusion que je souhaite tirer de ces quelques apports supplémentaires est la suivante : si les questionnements sur la métropolisation dans le Monde Arabe restent relativement simples, la forme de l'urbanisation, comme on l'admet de plus en plus, importe peu. Par contre les questionnements qui portent sur la capacité des complexes urbains (tous tissus confondus) à prétendre s'insérer dans le Mondial restent ouverts.

- 102 L'existence de certains opérateurs économiques, comme ceux qui en sont à vouloir réaliser des centrales électriques pour garantir leur approvisionnement en énergie au moment où les établissements publics sont en voie de privatisation, devrait nous éclairer sur l'importance de la position des entrepreneurs dans les pays du Maghreb ; leurs choix de créneaux conditionnent la valorisation des ressources humaines et le tissu technologique indispensable pour prétendre à l'insertion.
- 103 En arrière-plan, se profilent à la fois la question des systèmes politiques, trop souvent enclins à asseoir leur fonctionnement sur le clientélisme et l'allégeance, en tant que systèmes tributaires, et les luttes entre les groupes propriétaires pour le contrôle du Pouvoir et des appareils de distribution de la rente.
- 104 De quelque côté que l'on aborde la question de la métropolisation dans le monde arabe, on ne peut se dispenser ou faire l'impasse sur les enjeux qu'engage la question de l'insertion dans l'économie monde et, parmi eux, ceux qu'engagent les contenus donnés au sens métropole.
-

AUTEUR

RACHID SIDI BOUMEDINE

Urbaniste Wilaya d'Alger